

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-DULIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS : ANNONCES, 25 centimes la ligne. RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au Bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

ON S'ABONNE : A Cahors, bureau du Journal, chez M. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, ANCIENNE CAPITAL, 25, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN ET GARONNE : Un an, 46 fr. Six mois, 24 fr. Trois mois, 13 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr. Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 15 et se paie d'avance.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867, dans le Journal du Lot, dans le Journal du Courrier du Lot, dans le Journal de Cahors, dans le Journal de Figeac, dans le Journal de Quercy, le Memorial, dans le Journal de Gourdon, dans le Journal de Cahors, dans le Journal de Figeac, dans le Journal de Quercy, le Memorial, dans le Journal de Gourdon. (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo du Lot, dans le Journal de Gourdon. (Annonces judiciaires et administratives), dans le Journal de Gourdon.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 11 Mai 1867.

BOURSE DE PARIS.

	R° 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 9 mai.....	68 80	97 50
Du 10.....	69 05	97 50
Du 11.....	68 90	98 ..

BULLETIN

La conférence s'est ouverte le 7, à trois heures de l'après-midi. Tous les plénipotentiaires des grandes puissances étaient présents. Les ministres de Belgique, de Hollande et d'Italie, auprès de la cour Britannique, y assistaient, ainsi que deux représentants du Luxembourg. La garantie de la neutralité du Luxembourg a été déclarée indispensable et doit former la base des négociations. Les plénipotentiaires ont télégraphié à leurs gouvernements pour demander des instructions. La seconde réunion a eu lieu jeudi 9 courant.

Rien n'a surgi jusqu'à présent qui soit de nature à amoindrir les espérances de solution pacifique; néanmoins, on se demande avec une certaine inquiétude quelles sont les garanties que compte demander à l'Europe le cabinet de Berlin pour la neutralisation future du Luxembourg? L'Office Reuter dit que l'Angleterre hésite à donner la sienne; mais que la Prusse insistera sur ce point. Que répondront de leur côté les autres puissances? Toute prévision serait hasardee; le plus clair de la situation actuelle, c'est que l'œuvre de la conférence n'est pas de si facile exécution que certains pensent.

On risque fort de se tromper en cherchant à pénétrer la pensée des gouvernements, surtout quand ces gouvernements agissent dans l'ombre et peuvent engager les plus grandes questions sans tenir compte de l'opinion publique. Tel est le caractère de la politique prussienne, malgré les formes constitutionnelles qu'elle feint si habilement. N'apporte-elle pas quelque vue secrète à cette conférence appelée à décider de la paix ou de la guerre? et, dans ce cas, quelle peut être cette pensée? Là est le vrai noeud de la question. Nous ne voulons pas croire que la presse prussienne traduise fidèlement les tendances de son

gouvernement. S'il on était ainsi, les espérances de paix seraient trop compromises. D'après certaines feuilles, la Prusse entendrait demander des compensations pour l'abandon du Luxembourg; elle dirait à l'Europe: « Je renonce à mon droit sur la forteresse en litige, mais vous allez reconnaître tout ce que j'ai fait en Allemagne. »

A cela, il n'y aurait qu'une réponse, ce nous semble: « Donner la sanction du droit européen à des effacements de royaumes et de duchés qui ont disparu il y a quelques mois d'une manière si violente, ce serait entrer dans une voie dangereuse. L'Europe ne peut reconnaître comme principe d'ordre public que le droit des peuples de disposer eux-mêmes de leurs destinées. Qu'il soit fait appel loyalement et librement au vote des Allemands. »

Nous doutons que M. de Bismark accepte une pareille réponse. Elle serait juste pourtant.

L'article suivant du Globe donne une indication assez précise des dispositions de l'Angleterre dans le conflit pendant:

« C'est assurément, dit ce journal, une grave question que celle de savoir si l'Angleterre doit se lier par une garantie où elle n'a d'autre intérêt que celui d'empêcher la France et la Prusse de se battre. Mais si une garantie collective de la neutralisation du Luxembourg doit être donnée par les grandes puissances, nous pensons que la Belgique a tout autant besoin d'une semblable garantie nouvelle pour son indépendance. Peu importe à l'Angleterre ce que deviendra le Luxembourg; mais ce que deviendra la Belgique nous importe beaucoup. »

Les journaux de Berlin jettent les hauts cris, prétendant que la France continue ses armements et se prépare de toutes façons à la guerre. De là, ajoutent-ils, les inquiétudes générales en Europe; des tiraillements dangereux pour les résultats de la conférence réunie à Londres. Nos confrères de Berlin feraient bien de nous imiter. Est-ce que nous nous occupons des mesures qu'on prend ostensiblement à Mayence, à Trèves, à Luxembourg même? La Prusse, disent-ils, ne fait aucun préparatif. Il nous serait facile de contester cette assertion, nous savons que la Prusse est complètement et parfaitement en mesure d'entrer

demain en campagne; qu'elle ne s'étonne donc pas de voir la France prendre aussi ses précautions.

Si l'on en juge par le ton des correspondances et des journaux anglais, le cabinet de Saint-James serait peu disposé à donner sa garantie pour la neutralité future du Luxembourg. Evidemment, on n'a pas à Londres beaucoup de confiance en la Prusse et, surtout, on redoute les conséquences de l'engagement que demande le cabinet de Berlin.

Le bruit s'est répandu que la Prusse demanderait trois ans pour l'évacuation de Luxembourg. Ne serait-ce point afin de profiter de ce délai pour édifier à Trèves une succursale de la forteresse abandonnée?

Pour le Bulletin politique: A. Layton.

Depêches télégraphiques.

(Agence Havas)

Berlin, 8 mai soir. (Distribuée à domicile, le 9 à midi 45 minutes). La Correspondance provinciale, après avoir constaté la continuation des armements de la France, dit qu'avec un désir sincère de la paix et de continuel efforts pour la maintenir, la Prusse ne peut pas se soustraire à la nécessité de beaucoup de prudence et de vigilance. Le cabinet de Berlin conserve toujours l'espoir de la paix, mais une prompt décision pacifique de la Conférence pour la seule dispensation de la nécessité de prendre toutes les mesures de précaution qu'il doit à la sécurité de la Prusse et de l'Allemagne.

Vienne, 8 mai.

La Gazette de Vienne (édition du soir), a reçu de Londres le télégramme suivant: On assure que la Conférence a déjà été saisie d'un projet d'arrangement dont un seul article accepte implicitement l'acceptation complète du projet. On a l'espoir fondé d'une entente prochaine.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Bruxelles, 9 Mai, soir.

L'Indépendance Belge a reçu de Londres la dépêche suivante: La Conférence a abouti. La Prusse évacuera Luxembourg aussitôt après l'échange des ratifications. Les fortifications de la ville seront rasées. Le roi de Hollande restera Grand Duc. Le Duché sera affranchi de tout lien avec l'Allemagne. Toutes les grandes puissances garantiront la neutralisation.

Notre correspondant ordinaire de Luxembourg nous écrit, dit l'Opinion Nationale, à la date du 4 mai:

« Les travaux et les transports continuent dans la forteresse. L'autorité militaire fait des achats de grains considérables. Un seul marchand d'Eich lui en a vendu 1,500 sacs. »

« Hier, il y avait ici un général d'artillerie qui a passé en revue les troupes de cette arme. Autre semaine, c'était un colonel. Moins que jamais les officiers supérieurs prussiens croient à la possibilité d'une évacuation. Ils disent tout haut qu'ils n'abandonneront point la place. »

« C'est la propriété inviolable du comte Paolo! répliqua fièrement Natalie. »

« C'était effectivement la propriété du comte Paolo, autrement dit du prince Radzivil. Mais il a été convaincu du crime de haute trahison et condamné à mort. La clémence de la czarine a commuè la peine en celle de l'exil à perpétuité en Sibérie; mais S. M. a maintenu la confiscation de tous les biens du coupable. J'agis en vertu de cette décision et avec l'autorisation du gouvernement romain. »

Natalie ne l'entendait plus; elle venait de tomber presque sans connaissance dans les bras de Marianne. Paolo était perdu, banni pour la vie; voilà tout ce qu'elle avait compris, et cette horrible nouvelle l'avait bouleversée, anéantie.

« Monsieur, dit Marianne d'un ton suppliant, en pressant sa maîtresse contre son cœur, vous aurez du moins pitié de cette jeune fille, vous ne nous jeterez pas dans la rue, vous nous accorderez bien le temps de rassembler nos hardes et de prendre ce qui nous appartient incontestablement. »

« Tout ce que renferme la maison appartient à l'impératrice, je vous le répète, répondit brutalement Stépano. »

« Mais non pas nos personnes, j'espère? s'écria Marianne exaspérée. »

« La porte est ouverte, sortez si bon vous semble, répliqua Stépano; mais sortez tout de suite, ou je serais contraint de vous arrêter comme rebelles. »

« Allons-nous-en, Marianne, dit Natalie, qui était revenue à elle. Ne restons pas ici un instant de plus, puisque cette barbare impératrice condamne comme un criminel le noble comte Paolo et s'emparé de ses biens. Ne nous laissons pas chasser de chez nous; sortons volontairement. »

Elle, cédant à la première impulsion d'une fierté légitime révoltée, elle prit Marianne par la main et l'entraîna malgré sa résistance.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 11 Mai 1867.

NATALIE

NOUVELLE

Imitation de l'Allemand.

CHAPITRE XIII

L'OFFICIER RUSSE.

Par la mort de Carlo, Natalie avait perdu son dernier ami; par le vol des diamants et de l'or, Marianne se voyait privée de ses dernières ressources. Elle se désolait, mais la princesse n'écouit pas ses lamentations. Que lui faisait la pauvreté? Quelle notion avait-elle de cette richesse qui consiste en argent et en bijoux? Elle ne savait qu'une chose: c'est qu'un trésor précieux pour son cœur lui avait été ravi, c'est qu'on avait assassiné son défenseur, son ami tout dévoué; et elle le pleurait avec la reconnaissance la plus pure et la douleur la plus profonde.

Mais le monde est si imparfait que bien souvent il nous laisse pas le temps de l'affliction; qu'il trouble notre douleur par les voix prosaïques de la réalité; qu'il nous force à sécher nos larmes et à dé-

tourner notre esprit des souvenirs du bonheur perdu pour l'appliquer aux nécessités présentes et aux choses positives de la vie. L'âme délicate de Natalie devait en faire l'expérience.

Pâle, tremblante, hors d'haleine, Marianne se précipita dans la pièce où sa jeune maîtresse s'abandonnait à un morne désespoir.

« Nous sommes perdues, perdues sans ressources! balbutia-t-elle. On veut nous chasser de notre maison. Le malheur fond sur nous, pour nous écraser! »

« Tant mieux! dit Natalie avec un regard tranquille. Il est préférable de périr d'un coup de foudre que de se consumer lentement. »

« Mais vous ne m'écoutez pas, princesse! cria Marianne en se tordant les mains. On veut nous chasser d'ici, vous dis-je. »

« Qui cela? demanda fièrement Natalie. Qui ose me menacer dans ma propre maison? »

« Des soldats, des shires et des gens de l'ambassade russe. Ils ont forcé les portes, et déjà ils saisissent tout ce qu'ils trouvent et mettent les scellés partout. »

« Une sombre rougeur empourpra les joues de Natalie; elle traversa la pièce d'un pas ferme, la tête haute, et ouvrit la porte du corridor. Les soldats qui y étaient rangés s'écartèrent avec respect. Elle marcha droit à l'officier qui leur donnait d'une voix impérieuse l'ordre d'apposer les scellés sur toutes les portes et de veiller à ce que l'on n'emportât rien. »

« Je voudrais bien savoir, dit-elle, de sa voix argentine, de quel droit on pénètre dans ma maison, et quelle est votre excuse de cet insolent procédé? »

L'officier, qui n'était autre que Stépano, s'inclina avec un léger sourire ironique.

« La justice n'a pas besoin d'excuse, dit-il. C'est au nom et par ordre de l'impératrice Catherine que j'opère cette saisie. Cette maison est, de ce moment, la propriété de S. M. russe. »

« Je sais que des sujets prussiens, occupés dans les usines d'Eich, ont reçu l'avis de se tenir prêts à se rendre sous les drapeaux. »

Nous trouvons en outre, dit la même feuille, dans une lettre particulière du 3 mai adressée de la même ville à un de nos amis, le passage suivant: « Malgré le courant des nouvelles pacifiques, on travaille activement dans la forteresse, et on a pris des mesures sévères pour empêcher qu'on y pénètre. » A. Malespine.

L'Impartial du Rhin publie la pétition suivante, adressée à l'Empereur, signée par le comte de Lénse, maire de Reichshoffen, par les adjoints, les conseillers municipaux et les principaux habitants de la commune de Reichshoffen:

Sire, Les soussignés, habitants de la ville de Reichshoffen, viennent prier Votre Majesté de leur permettre de s'organiser en corps de volontaires pour défendre les frontières des Vosges et du Rhin, et prouver à l'Europe entière que l'Alsace, placée à l'avant-garde de la grande famille française, tient à affirmer son attachement au pays et à Votre Majesté. Que l'on nous donne des armes, et c'est aux cris de Vive l'Empereur! que nous marcherons sur les traces de nos pères, Nous sommes, sire, etc.

On lit dans le même journal,

Les bruits de guerre qui circulent, malgré le courant pacifique dans lequel est entré le conflit luxembourgeois, ont réveillé le patriotisme actif de nos populations. De tous côtés on entend que protestations énergiques; on se rappelle les invasions de 1814 et de 1815; et le rôle que les habitants des frontières ont joué pour harceler les armées étrangères. Si malheureusement, de pareils événements devaient se reproduire, l'ennemi rencontrerait, comme au temps passé, le même courage à défendre le sol de la patrie. Déjà des manifestations non équivoques ont été enregistrées par les journaux et sont venues corroborer à ce sujet le sentiment populaire.

Dans son bulletin politique hebdomadaire, le Moniteur du soir expose en ces termes sommaires, les incidents qui ont précédé la conférence de Londres:

« Les cabinets ont échangé leurs idées et sont tombés d'accord pour recommander comme base de l'arrangement à intervenir la neutralisation du grand duché, avec les conséquences que le principe entraîne, et notamment avec l'évacuation de la forteresse par la garnison prussienne. Nobéissant qu'à des idées de modération et de désintéressement, la France s'est ralliée à ce programme, et a donné ainsi un gage de conciliation dont toute l'Europe lui saura gré. Les sentiments dont sont animés

« Mais où aller? demanda Marianne avec désespoir. »

« Où Dieu voudra! répondit solennellement Natalie. »

« Et de quoi vivrons-nous? nous n'avons plus aucune ressources! »

« Nous travaillerons! dit Natalie d'un ton ferme, avec une tranquillité et un sang-froid admirables. Le malheur venait d'éveiller, son énergie, et de faire vibrer dans son âme une corde jusque là muette; elle se sentait pleine de résolution et de courage; elle acceptait presque avec joie la lutte contre l'adversité. »

« Travailler! Vous voulez travailler, vous, princesse! s'écria Marianne d'un ton lamentable. »

« J'apprendrai à le faire! dit Natalie. »

« Elle se dirigeait vers l'issue du jardin en pressant de plus en plus le pas. Elle trouva la porte ouverte et garnie de soldats russes qui tenaient à distance la foule curieuse, avide de jeter enfin un coup d'œil dans le parc enchante. »

« Tenez, la voici, la fée du jardin! cria-t-on à l'aspect de Natalie. Comme elle est belle! C'est vraiment une fée! »

« Elle n'entendit point ces exclamations; elle n'avait qu'un but, qu'une pensée: quitter au plus vite ce séjour. Elle ne le regrettait même pas; elle avait hâte d'en être bien loin. Mais les soldats lui barrèrent le passage. Elle les regarda stupéfaite. »

« On ne m'empêchera pas, dit-elle, d'abandonner librement ma propriété. Arrière ces fusils et ces sabres! je veux passer. »

« A ces mots, elle fit un pas en avant d'un air intrépide. Mais les fusils et les sabres se dressèrent comme un mur devant elle. Alors elle fut prise d'angoisse et de désespoir à la pensée de son désolat abandon, de son isolement complet. Sa fierté fut brisée, la femme héroïque redevint la craintive jeune fille, et,

les puissances, permettent d'espérer une solution favorable.

Nous nous permettrons, à notre tour, de trouver les conjectures du Moniteur du soir trop indévisées, ce qu'il faut voir mieux que ce qu'il dit. Nous croyons savoir, en effet, que les deux points essentiels à examiner dans la conférence de Londres : la neutralisation du Luxembourg et l'évacuation des troupes prussiennes sont, dès à présent, hors de conteste. Le surplus est accessoire. La France s'y montrera aussi conciliante qu'elle a dû faire preuve de fermeté pour les solutions touchant son influence politique et sa sécurité stratégique.

Pour extrait : A. Layton.

Revue des Journaux

JOURNAL DES DÉBATS

Le Journal des Débats, dans son bulletin politique signé de M. P. David, s'exprime ainsi au sujet de la garantie du Luxembourg : Les diplomates réunis à Londres vont avoir à résoudre une question posée d'une façon assez neuve. D'ordinaire, les Congrès et les Conférences qui délibèrent sur le sort d'une province, ont à concilier les prétentions contraires des deux ou trois puissances qui veulent s'en emparer ou la conserver, et souvent le pays qu'on se dispute ainsi, n'aspire de son côté, qu'à échapper aux puissants voisins qui se querellent à son sujet. Aujourd'hui rien de semblable. La Prusse qui occupe le Luxembourg, est prête à l'évacuer; la Hollande, à qui les traités de 1839 l'ont laissé, ne se soucie pas de la garder; la France, qui voulait l'acheter, a renoncé à cette acquisition; la Belgique, à qui on veut le donner, ne se soucie nullement d'accepter ce cadeau dangereux; la ville de Luxembourg même, qu'on veut débarrasser de sa garnison prussienne, supplie instamment qu'on la lui laisse; les Prussiens ne sont, pour elle, ni des étrangers, ni des concitoyens, ni des amis ni des ennemis, ce sont des consommateurs. S'ils prennent à leurs frais, tous les jours, des repas aussi copieux et aussi nombreux que ceux que le général Vogel de Falkenstein leur faisait servir l'an dernier, aux frais des bourgeois de Francfort, ils doivent être, pour les marchands des villes où ils tiennent garnison, des pratiques précieuses et difficiles à remplacer. On a failli se battre pour la possession du grand-duché; il semble que le seul embarras soit aujourd'hui, de trouver quelqu'un qui consente à l'accepter, et il est peu à craindre que la guerre sorte d'une difficulté de ce genre.

SIÈCLE.

M. Eugène Ténoc, dans le Siècle, énumère, en ces termes, les raisons qui lui font croire aux intentions conciliantes de la Prusse : Il est évident, au langage modéré de la presse officielle de Berlin qu'un mot d'ordre a été donné et que M. de Bismarck exige non-seulement qu'on cesse toute provocation à l'égard de la France, mais encore qu'il veut habituer les esprits en Allemagne à l'idée que l'évacuation de Luxembourg n'est qu'un sacrifice de peu d'importance, et tel que la Prusse ne pouvait refuser dans l'intérêt de la paix européenne. Aussi les journaux qui naguères s'écriaient que le statu quo dans le Luxembourg était le dernier mot de la Prusse, font-ils un brusque changement de front pour célébrer la magnanimité, l'humanité, la modération du roi Guillaume et de son premier ministre.

Les mains jointes, la voix tremblante, les yeux en larmes, elle implora la pitié des soldats.

Ils ne la comprirent point et n'eurent aucune compassion; mais la foule, touchée de ses larmes et du violent désespoir de Marianne, se mit à crier à injurier les soldats; à jurer qu'elle délivrerait de force ces deux pauvres femmes si l'on ne se dépeçait de leur livrer passage. Les Russes restèrent muets, impassibles, inébranlables comme un roc.

Tout à coup un officier, fendant la foule, demanda, d'une voix impérieuse qui domina les cris et les sifflets: « Qu'y a-t-il? Que signifie ce vacarme? » Les soldats s'écartèrent avec respect pour le laisser entrer dans le jardin.

« O monsieur, dit Natalie, si vous êtes homme d'honneur, protégez une jeune fille sans défense et ordonnez à ces soldats de ne pas laisser sortir d'ici avec ma compagne. »

L'officier — c'était Joseph Ribas — s'inclinant profondément, « Si c'est à la princesse Tarrakanoff que j'ai l'honneur de parler, j'ai à lui présenter des excuses au nom de mon maître, qui m'envoie réparer l'outrage dont elle a été l'objet. »

Puis il échangea quelques paroles à voix basse avec le chef du piquet. Celui-ci ferma aussitôt la porte du jardin et se retira avec ses hommes.

« On me retient donc prisonnière dans cette villa? s'écria Natalie effrayée. »

« Que votre grâce la considère toujours, provisoirement, comme sa propriété. J'ai ordre de veiller à ce que personne ne vous inquiète, et mon maître vous prie humblement de permettre que je reste ici pour vous servir de garde. »

« Quel est donc ce généreux maître? »

« La raison pour laquelle nous croyons à la sincérité actuelle de ces sentiments de conciliation est tirée de l'examen des difficultés intérieures, beaucoup plus graves qu'on ne croit en général, au milieu desquelles la Prusse est obligée de se débattre. Le premier moment d'effervescence passé les populations du midi de l'Allemagne ont clairement manifesté le peu d'enthousiasme qu'elles ressentent pour une guerre dont-elles pourraient bien payer les frais. Le parti démocratique, très-puissant dans cette région, ne dissimule ni son hostilité vis-à-vis du despotisme militaire prussien ni son désir sincère de sauvegarder la paix, tant que l'honneur de l'Allemagne le permettra, quant aux gouvernements des Etats du Sud, M. de Bismarck comprend bien qu'il ne trouvera pas chez eux un concours beaucoup plus efficace que celui qu'y trouva l'an dernier l'Autriche. »

LE MONDE.

Le Monde tant s'en faut, n'est pas de l'avis des Débats et du Siècle, au sujet de l'efficacité pacifique de l'œuvre de la Conférence. Voici en effet les réflexions de M. Coquelle :

« La Prusse n'admet pas la compétence de la diplomatie : par ses réserves elle ôte toute efficacité au jugement qui peut être prononcé. Elle ne veut pas se mettre à dos toute l'Europe, en paraissant refuser les bons offices des puissances pour établir la paix générale. Elle accepte donc la proposition d'entrer en pourparlers. Elle ne se soumet pas à un arbitrage. Les diplomates se réuniront pour causer des affaires de l'Europe. Mais quel vote émettra la Conférence? Sera-t-elle unanime? Et la minorité s'oblige-t-elle à céder? C'est sur quoi nous ne sommes pas renseignés. Ce qui manque à une décision de la Conférence, c'est la sanction. Chaque plénipotentiaire n'a pas derrière lui une armée pour appuyer sa parole. On cherchera à adoucir la France et la Prusse. Mais les amours-propres sont tellement engagés qu'il sera difficile de les concilier. La diplomatie n'a rien empêché de ce qui s'est fait en Allemagne; les puissances ont laissé tomber les trônes allemands. L'annexion s'est opérée. Le Luxembourg n'est qu'un coin de terre. Les puissances donneront des conseils; elles feront d'honnêtes remontrances aux futurs helligérants. Il est à croire que cette morale n'influera pas beaucoup sur le cours des événements. »

Pour extrait : A. Layton.

EXTRAITS DES JOURNAUX ALLEMANDS

Gazette de Bavière (organe officiel).

Politique du gouvernement bavarois dans la question luxembourgeoise. — Nous sommes loin, à coup sûr, de voir les choses sous le même aspect que la Gazette du Palatinat, dont la politique, depuis l'origine du différend luxembourgeois, peut se résumer ainsi : « Nous autres, allemands du Sud, nous n'avons pas besoin de nous mettre martel en tête à propos de cette affaire, qui ne regarde que la Prusse. »

Notre avis, au contraire, est que la question du Luxembourg nous regarde d'assez près. Si la Prusse maintient la-bas sa garnison, elle n'est pas seule à profiter des avantages que cette importante position lui assure : l'Allemagne du Sud en profite avec elle. Nous avons donc intérêt à ce que la forteresse demeure aux mains de la Prusse, ou, si l'on trouve bon d'abandonner le droit de garnison, à ce qu'on y substitue d'autres garanties qui assurent, autrement que sur le papier, la sécurité de l'Allemagne. Nous n'avons pas fait mystère de ces convictions, nous les avons plutôt proclamées avec franchise, croyant mieux agir que si, comme la Gazette du Palatinat, nous nous étions complu dans une attitude

Tarrakanoff, environnée de dangers et d'ennemis; un homme qui connaît et qui aime votre noble tuteur, le comte Paulo, et qui vous apportera bientôt, des nouvelles sûres et secrètes de lui.

— Il connaît Paulo! s'écria joyeusement Natalie. Oh! alors tout est bien; si c'est ami de Paulo, je puis avoir confiance; c'est qu'il a un noble cœur. Conduisez-nous où vous voudrez; monsieur, ajouta-t-elle avec un ravissant sourire; nous vous suivrons partout.

— Entrons d'abord et renvoyons ces intrus, ces importuns, dit Ribas.

On procéda toujours à l'apposition des scellés. Joseph dit à Stépano, en affectant un grand courroux : « Monsieur, vous aurez à rendre compte de ce procédé illégal. »

— Je suis dans mon droit grummela Stépano. — Voici l'ordre de saisir.

— Permettez dit Joseph Ribas; il y a une erreur à rectifier. Le prince Radzivil avait, depuis plusieurs mois, vendu cette villa à mon maître. Et comme, autant que je sache, mon maître n'est pas un rebelle, vous respecterez son bien.

— Il me faudrait d'abord la preuve de ce que vous avancez! s'écria Stépano avec un rire brutal. — Vous l'acte en bonne forme, répliqua Joseph en lui présentant un papier. Stépano le lut attentivement et s'inclina.

— Je reconnais l'erreur, monsieur, reprit-il. Ce document est authentique et signé de la propre main de l'ambassadeur de Russie.

— Allons, dit Ribas, lisez vite les scellés et retirez-vous! — Mais, au moment où Stépano, et ses acolytes allaient sortir, Joseph le rappela d'un signe.

« Ainsi, reprit-il, vous avez reconnu la validité de l'acte de vente? » — Stépano fit un geste affirmatif.

propre à répandre à l'étranger cette opinion que la Prusse, dans l'affaire du Luxembourg, serait abandonnée par ses alliés du Sud, et que, partant, l'on pouvait, sans danger, élever des prétentions un peu plus hautes.

Gazette d'Augsbourg.

Lettre écrite du Hanovre à ce journal; illusions qu'on se fait en France sur l'attitude de la population hanovrienne dans le cas d'une guerre entre la France et l'Allemagne. — La multitude salue toujours comme une amélioration tout changement apporté à une situation pénible. Aussi, nulle part, en Allemagne, ne s'entretient-on plus qu'ici d'une guerre contre la France. Les feuilles de l'autre côté du Rhin ont parlé d'un débarquement de dix à douze mille Français sur les côtes du Hanovre, pour appeler à l'insurrection ce pays annexé et sa population mécontente. A Berlin, cela n'a point dû passer inaperçu; mais on y ferait vraiment trop peu de cas de nos sentiments allemands, si l'on y soupçonnait le peuple hanovrien réellement capable de tendre la main aux Français envahisseurs. Tout homme équitable, apprécié avec justice les sentiments d'un peuple soumis contre son gré, trouvera naturel que nous prenions part sans enthousiasme à une guerre amenée par les événements qui nous ont coûté notre indépendance. Mais nous n'en ferons pas moins notre devoir contre l'ennemi commun de la patrie. Nous le disons, sans attendre de la Prusse rien en échange de même que nous avons eu une grande guerre faite en commun ciment, unit, élève, rend fibres, et peut faire bien plus vite de nous une nation que tous les artifices de la bureaucratie.

Pour extrait, A. Layton.

Nouvelles du jour.

Une dépêche de St-Petersbourg, 8 mai, annonce que, l'Empereur de Russie partira le 29 mai pour Berlin et Paris. S. M. restera un jour seulement dans la capitale prussienne. Elle passera quinze jours en France, et la plus grande partie à Paris, où le palais de l'Elysée sera mis à sa disposition.

Voici des détails précis au sujet du voyage en France projeté par l'Empereur de Russie :

« Le Czar se mettra en route le 29 de ce mois pour se rendre à Paris, où il arrivera le 3 ou 4 juin; Sa Majesté amènera avec elle le Czarevitch, héritier présomptif du trône, et son second fils. Elle est accompagnée du prince Gortschakoff, du comte Schenwaloff et du comte Adlerberg, grand chambellan. »

Les avis de St-Petersbourg portent que les membres du clergé catholique polonais qui avaient été déportés en Sibérie à la suite des derniers événements, ont été autorisés à retourner dans leurs diocèses respectifs, à l'exception de deux d'entre eux.

Il résulte de dépêches de Constantinople et d'Athènes arrivées dans la journée qu'Omer-Pacha aurait suspendu sa marche contre les insurgés, plus que jamais nombreux et décidés à la résistance. Le général turc a demandé des renforts et le matériel nécessaire pour établir des blockaus à l'instar de ce qui avait eu lieu dans le Monténégro.

La cour impériale de Paris a confirmé le jugement rendu par le tribunal de première instance de la Seine contre M. Emile de Girardin.

Le prince Napoléon, accompagné du colonel Ferri-Pisani, a fait, mardi, une visite à l'Exposition.

Il se confirme que la discussion de la loi sur la contrainte par corps sera très vive au Luxembourg. On va jusqu'à dire que le renvoi de la loi au Corps législatif sera demandé par

« Vous conviendrez donc que mon maître est le légitime propriétaire de cette villa et qu'il a le droit d'en disposer selon son bon plaisir? »

— Je ne le nie pas. — Joseph Ribas tira de sa poche un second papier, et le lui présenta.

« Vous reconnaîtrez donc également cette donation comme authentique? »

— Elle est en due forme, dit Stépano avec humeur, après l'avoir lue; Mais le comte est un fou de se dépouiller d'une si belle propriété. »

Natalie avait assisté avec une surprise muette à toute cette scène, à laquelle, dans son inexpérience, elle ne comprenait rien, et qui n'avait pas excité le moindre soupçon dans son âme innocente.

« Le voilà donc réellement parti? dit-elle quand Stépano se fut retiré. — Et il n'osera jamais, dit Ribas, revenir vous tourmenter. Désormais vous êtes ici chez vous, sans conteste. Mon maître vous fait présent de cette villa par donation authentique. »

— Quel est donc cet homme généreux? Dites-moi où je le trouverai, que je lui exprime ma reconnaissance. — Conduisez-nous chez lui, dit Marianne en pleurant. J'embrasserai ses genoux et je le supplierai de continuer sa protection à ma pauvre princesse. — Mon maître n'attend pas de remerciements, répliqua Ribas avec fierté. Il fait le bien pour le bien même; il protège l'innocence, parce que c'est le devoir de tout gentilhomme. »

— Au moins nommez-le, que je prie pour lui! s'écria Marianne en sanglotant.

— Oui, son nom! ajouta Natalie. Dieu, que ce nom me sera cher!

— Son nom est son secret. Le monde le connaît et le bénit; on appelle mon maître le brave des braves. Mais il défend que je vous apprenne qui il est. Il ne

M. Boinvilliers. M. le procureur général Delangle et M. Bonjean, président à la cour de cassation.

— M. Charles Lucas, membre de l'Institut, vient d'adresser au Sénat, une pétition pour demander la suppression de l'exécution publique des condamnés à mort.

— D'après une correspondance de Rome, le Pape devancerait cette année l'époque habituelle de sa villégiature. Sa Sainteté partirait sous peu pour Porto d'Anzo, où Elle habitera l'ancien palais Albani. Plus tard, Pie IX se rendra à Castel-Gandolfo pour tenir un consistoire secret.

— Le prince et la princesse de Galles sont attendus à Paris; ils viennent visiter l'Exposition universelle.

— Depuis deux jours, on cherche à remettre en circulation le bruit d'une demande d'emprunt de 500 millions qui serait soumise incessamment aux Chambres. Le journal La France dit que cette rumeur est dénuée de tout fondement.

Pour extrait : A. Layton.

LA LOI SUR LES ENGRAIS.

Défendre efficacement l'agriculture contre les fraudes dont-elle a été victime jusqu'à ce jour dans l'achat des engrais, et en même temps ne pas décourager le commerce loyal en entravant sa liberté dans la production des ressources qu'il doit procurer aux cultivateurs : tel est l'objet du projet de loi voté, dans la séance de lundi, par le Corps législatif. Il a trouvé comme il rencontrera au Sénat, l'accueil empressé qu'obtiennent toujours dans ces assemblées, les mesures véritablement réformatrices et opportunes.

Comparaison gardée, la loi sur les engrais tend au même but que celle concernant la falsification des denrées. On vend de la chaux sablée pour du guano, des détritons inertes pour des produits stimulants, ainsi qu'on détaille du plâtre sous prétexte de chocolat et du trois-six de betteraves étendu d'eau de réglisse pour de l'eau-de-vie. Dans les deux cas, adultération, vol. Quel frain y met la pénalité? Chacun peut s'en rendre compte en voyant la sérénité des marchands pris la main dans le sac aux supercheres. — C'est le juge qui s'est trompé! Vendre à faux poids, mêler de la terre brune au noir animal, ou de la chicorée au café, Dieu nous en préserve! Nous donnons plutôt laine pour coton et cinq onces pour quatre, seulement l'acheteur indolent se garde bien d'en informer les autorités. Il faudrait trop de prix Monthyon chaque année.

C'est pour mettre les agriculteurs à l'abri de ces bienfaits méconnus que la loi relative aux engrais est faite. Elle a la précision convenable. Il importe, en effet, de ne pas se jeter dans les interprétations formalistes, réseau où se laissent prendre les abeilles et que déchirent les frelons. Trois articles et c'est tout. Les voici :

« Art. 1er. Seront punis d'un emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende de 50 francs à 2,000 francs,

« 1° Ceux qui, en vendant ou mettant en vente des engrais ou amendements, auront trompé ou tenté de tromper l'acheteur, soit sur leur nature, leur composition ou le dosage des éléments qu'ils contiennent, soit sur leur provenance; soit en les désignant sous un nom qui, après l'usage, est donné à d'autres substances fertilisantes;

« 2° Ceux qui, sans avoir prévenu l'acheteur auront vendu ou tenté de vendre des engrais ou des

demande rien, ni remerciements, ni reconnaissance; il ne cherche qu'à assurer votre bonheur et votre repos, et à accomplir le serment solennel qu'il a fait au prince Radzivil d'avoir pour vous la vigilante sollicitude d'un père.

— Merci, merci, mon Dieu! s'écria Marianne. Vous nous sauvez dans notre détresse; vous avez pitié de l'innocence malheureuse et vous l'avez sauvée!

Natalie garda le silence. Son regard radieux était levé vers le ciel, et les mains jointes sur la poitrine elle avait un sourire de gratitude et de bonheur, elle se disait tout bas : « Ja ne suis plus seule, j'ai un ami qui veille sur moi. Quel qu'il soit, il m'est envoyé par Paulo, je n'ai pas besoin de savoir son nom pour lui être éternellement reconnaissante. »

(La suite au prochain numéro.)

L'ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris. Sommaire du 4 mai 1867. Texte : Revue politique de la semaine. — Les insignes de la royauté de Hongrie. — Courrier de Paris. — Nouvelle de Grèce; correspondance. — Exposition universelle; Manufactures impériales. — Les Gobelin; Beauvais; les chevaux russes; les machines (suite); le vêtement. — Salon de 1867 (2e article). — La Dame qu'on ne touche pas, nouvelle (suite et fin). — Chronique musicale. — Le mécanisme des grèves, cercle vicieux par Bertall. — L'homme avant l'histoire. — Revue de la mode. — Exposition universelle; machine à imprimer les cartes de visite, système G. Leboyer. — Les nouveaux magasins de deuil du Cyprés. Gravures : Insignes de la royauté de Hongrie. — Evénements de Grèce; Combat d'Anugia. — Exposition universelle (3e grav.). — Salon de 1867 (4 grav.). — Le mécanisme des grèves, cercle vicieux par Bertall. — L'homme avant l'histoire (33 fig.). — Machine à imprimer les cartes de visite, système G. Leboyer. — Paris nouveau; Installations des Magasins de deuil du Cyprés. — Echechs. — Rebus.

mendements qu'ils sauront être falsifiés, altérés ou variés. « Le tout sans préjudice de l'application de la loi du 27 mars, 1851, en cas de tromperie sur la quantité de la marchandise. »

« Art. 2. En cas de récidive commise dans les cinq ans qui ont suivi la condamnation, la peine pourra être élevée jusqu'au double du maximum des peines édictées par l'article 1er de la présente loi. »

« Art. 3. Les tribunaux pourront ordonner que les jugements de condamnation soient, par extrait ou intégralement, aux frais des condamnés, affichés dans les lieux et publiés dans les journaux qu'ils détermineront. »

Un paragraphe complémentaire permet aux délinquants d'invoquer le fameux article 463 relatif aux circonstances atténuantes. Dût-on nous taxer de rigueur impitoyable, nous nous demandons comment il peut y avoir des circonstances atténuantes en matière de falsification de denrées. A moins qu'on ne suppose le fraudeur somnambule, que c'est en dormant qu'il a mis du chènevis dans le moulin à poivre, et qu'en renouvelant le miracle des noces de Cana il avait pour but de ménager la santé du consommateur.

Les lois efficaces sont les lois rigoureuses. C'est l'indulgente pénalité qui rend le délit fréquent. De sorte que, voulant favoriser les honnêtes, on protège les trompeurs. La loi sur les engrais portera coup parce qu'elle a l'énergie nécessaire. Si seulement les bons résultats qui lui sont assurés allaient donner l'idée d'agir de même à l'égard des spéculateurs trop pressés de faire fortune? Qui s'en plaindrait? Ce ne serait d'abord pas le public, dont le bon argent vaut de bonne marchandise. Ce ne seraient pas non plus les négociants probes, pour lesquels le commerce équivoque est une offense corporative et une concurrence onéreuse.

LAFFITE.

Bulletin Commercial.

(Extrait du Moniteur Vinicole).

VINS.

ARRIVAGES DES VINS A PARIS DU 22 AU 28 AVRIL. Gare de la Chapelle... 162 fûts. Gare de Bercy... 7,344

COURS.

Nîmes (Gard), 2 mai. Vins de couleur pour coupages. St-Gilles, 22 à 24 fr. l'hectol. nu, pris sur place. Costières et Vauvert, de 24 à 28 fr. l'hectol. dito. Narbonne, de 25 à 30 fr. dito. Roussillon, de 35 à 38 fr. dito.

Prades (Pyrénées-Orientales), 6 mai. A côté de vins excellents, il y en a d'autres, et en assez grand nombre, qui sont d'une conservation douteuse. Il reste à vendre la moitié de la récolte environ. Les prix des vins est, comme précédemment, de 16 à 20 fr. l'hectol. nu, suivant qualité.

St-Amand-Tallende (Puy-de-Dôme), 6 mai. Les prix ont été très-fermes au commencement du mois, à 16 et 20 fr. l'hectol. non logé, et en nombreuses demandes d'expédition les ont fait arriver à 22 et 23 fr. Les vins de qualité inférieure, délaissés jusqu'à ce jour, sont vendus à 16 et 18 fr. Peu d'affaires pour les vins vieux.

St-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure), 6 mai. Vin rouge vieux, 22 fr. »; nouveau, 10 fr. ».

Saint-Thibault, près Sancerre (Cher), 5 mai. Voici les cours actuels des vins de Sancerre, Pouilly et Auvergne: Sancerre rouge, logé, de 25 à 35 fr.; nu, de 15 à 25 fr. les 205 litres; dito rouge vieux, logé, de 90 à 100 fr. Pouilly nouveau, de 32 à 35 fr. en pièce, et 36 à 38 fr. en demi-pièce. Auvergne nouveau, de 2 fr. 80 à 3 fr.; 1er choix, de 3 fr. à 3 fr. 25 le pot (de 15 litres).

Lunel (Hérault), marché du 5 mai. — Prix de nos vins, rendus sur gare de Lunel, frais de charroi et de commission compris. Rouges: Aramonts, 1er choix, 11 » l'hec. nu. Mi-couleur, 12 0 » » Montagne, 14 75 » » Langlade (similaire) logé en 12 muids et de fer, 25 » » logé. Saint-Christol, 17 » » » Saint-Drézery, 18 » » » Costières, 28 50 » »

Lignay (Meuse) 2 mai. Les vins se vendent, suivant qualité et sur choix, de 20 à 25 fr. les 200 litres nus. La vente est très-lente et peu courue. Les acheteurs sont tous du pays.

SPRITUEUX.

Cognac (Charente), 5 mai. — 1865: Bons Bois, 105 f.; Fins Bois, 120 fr.; petite Champagne, 145 fr.; grande Champagne, 165 fr. 1866: Fins Bois, 110 fr.; petite Champagne, 125 fr.; grande Champagne, 145 fr.

NOUVELLES DES RECOLTES.

Bourges. — Notre future récolte en terre donne toujours les plus belles espérances en graines d'hiver ou de printemps, ainsi que nos vignes et arbres à fruits. Depuis trois ou quatre jours le beau temps vient confirmer nos espérances.

Nevers. — Nous avons un temps très chaud; il fait beaucoup de bien aux blés, qui commencent à jaunir par les pluies d'avril. Malgré cela ils sont clairs dans les terres froides. Les colzas sont très beaux et promettent beaucoup.

Sézanne (Marne). Le beau temps nous est enfin revenu, ce qui est bien favorable aux récoltes en terre.

Saumur. — La vigne progresse lentement et se trouve en retard sur l'année dernière; les limaces et les loches font bien du tort mal-

gré la chasse qui leur est faite. Les travaux sont en retard faute d'ouvriers.

BESTIAUX.

Sceaux, 6 mai. — Bœufs. — Amenés 2,368, vendus pour Paris 910; environ 749; poids moyen 348 kil., première qualité 1.50 à 1.54; deuxième qualité 1.40 à 1.44; troisième qualité 1.28 à 1.32; prix extrêmes 1.26 à 1.55.

Vaches. — Amenées 685; vendues pour Paris 260; environ 286; poids moyen 244 kil., première qualité 1.40 à 1.44; deuxième qualité 1.30 à 1.34; troisième qualité 1.20 à 1.24; prix extrêmes 1.18 à 1.45.

Veaux. — Amenés 164; vendus pour Paris 89; environ 75; poids moyen 63 kil., première qualité 1.90 à 1.94; deuxième qualité 1.70 à 1.74; troisième qualité 1.52 à 1.56; prix extrêmes 1.50 à 1.96.

Moutons. — Amenés 16,353; poids moyen 22 kil., première qualité 1.54 à 1.58; deuxième qualité 1.38 à 1.42; troisième qualité 1.26 à 1.30; prix extrêmes 1.25 à 1.60. Peaux de moutons: 1.50 à 2.75.

Vente calme avec tendance à la baisse. St-Germain, 6 mai. — Porcs. — Amenés 772; vendus 760; première qualité 1.44; deuxième qualité 1.40; troisième qualité 1.36; poids moyen 35 kil.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTES, FOIRES. Rows for 16, 17, 18 April.

On annonce plusieurs changements dans notre personnel diplomatique. M. le marquis de Cadore est nommé ministre plénipotentiaire à Munich; M. le comte de Mosbourg le remplace en qualité de ministre à Carlsruhe. M. le Baron de Dampierre est nommé premier secrétaire d'ambassade. M. de VERNINAC devient secrétaire de 2e classe et M. de Viel-Castel, attaché, passe secrétaire de 3e classe.

Par décret impérial en date du 13 avril dernier, M. Costes, principal clerc de Notaire, a été nommé Notaire à la résidence de Cahors.

M. Costes fait savoir aux créanciers de M. Carriol, ex-notaire, qu'il a versé en entier à la caisse des Dépôts et Consignations, l'indemnité à laquelle il a été soumis par la Chancellerie.

Par arrêté de M. le Directeur général de l'enregistrement, des domaines et du timbre, en date du 3 mai courant, M. Comte receveur à Salviac (Lot), a été nommé en la même qualité à St-Amans-Soul, (Tarn)

M. Amigues, agrégé des sciences mathématiques, chargé du cours de mathématiques élémentaires au lycée impérial de Cahors, est nommé professeur de mathématiques élémentaires (3e classe) audit lycée.

Le compte-rendu des dépenses et recettes faites pendant l'année 1866-67, par la société instrumentale Ste-Cécile de Cahors donne un total de recettes... 1,536 15 de dépenses... 1,249 70 Reste en caisse... 286 45

Ce matin, vers quatre heures, M. Gaillard, greffier du tribunal de commerce de Cahors, a été trouvé étendu sans connaissance devant la porte de sa maison. Relevé par quelques personnes qui passaient en ce moment, on l'a transporté dans sa chambre et après quelques soins on a heureusement constaté qu'il reprenait ses sens. Il paraît que M. Gaillard, croyant entendre frapper à la porte de sa maison, se serait levé à moitié endormi, et que, par un mouvement trop brusque en dehors de la fenêtre, il serait tombé sur le trottoir d'une hauteur de treize mètres environ.

Jeudi soir, deux ecclésiastiques de notre ville furent victimes d'un accident dont les conséquences pouvaient être terribles. Ils revenaient de la campagne sur un tilbury, lorsque à trois kilomètres de Cahors, environ, le cheval s'emporta. Tous les efforts tentés pour l'arrêter furent vains; le cheval cont inuant sa marche

furieuse pénétra en ville. Arrivé sur la petite place St-James, le véhicule heurta violemment contre une borne, et un des ecclésiastiques fut jeté en avant du cheval qui lui passa sur le corps. Il restait encore M. l'abbé Ducos, sur le tilbury qui, toujours emporté, parcourait à toute vitesse la rue Brives et venait s'engager dans la petite rue menant de sur les quais à l'église St-Urcisse. Là, les roues passèrent sur une des pierres employées à la réparation du clocher de l'église, le véhicule fut renversé et M. l'abbé Ducos, précipité sur un tas de décombres.

Le cheval, par un nouvel effort, redressa le tilbury et reprit sa course, jusqu'à ce qu'enfin trouvant la porte du jardin de la préfecture ouverte, il s'y introduisit et fut arrêté par le cocher de M. de Pebeyre.

Les deux victimes de cet accident ont été sauvées comme par miracle; durant une demi-heure emportées, dévorant l'espace, elles ont vu la mort devant leurs yeux, et fort heureusement, dans leur double chute, elles n'ont eu que des contusions sans gravité.

Le petit cabinet de travail des Sœurs du lycée est placé au-dessous de l'horloge de cet établissement. Elles avaient quitté, mercredi dernier, leur table d'ouvrage depuis une minute à peine, lorsqu'un grand bruit se produisit. Les poids de l'horloge avaient brisé leur chaîne et faisant des brèches à plusieurs planchers, ils venaient d'attendre et de faire voler en éclat la table à ouvrage.

C'est décidément la semaine des accidents. M. le docteur Clary, fils, inspecteur de l'assistance publique, rentrant de tournée, a été imprudemment poussé par le garçon qui conduisait sur une fausse pente, et la voiture a versé. M. Clary, a reçu, dans la chute, quelques contusions assez graves au-dessus de l'œil droit et sur la partie droite du corps.

Nous avons assisté, hier et avant-hier, aux deux premières représentations du Cirque de M. P. Bourgeois. Depuis longtemps on n'avait pas vu, à Cahors, une troupe composée d'écuyers aussi habiles.

M. P. Bourgeois possède un grand nombre de chevaux dont plusieurs sont très remarquables, les uns par leur beauté, les autres par leur grâce et leur intelligente obéissance. Parmi ceux-ci, citons deux charmants chevaux dressés: Ali et Théjamack; parmi ceux-là Monte-Christo et Albina, montés en haute-école avec une aisance et une sûreté parfaites, par M. Klatt. N'est-ce pas un beau spectacle que de voir ces magnifiques bêtes, sous la pression légère de la jambe ou de la main, tour à tour bondir et s'incliner, exécuter un galop rapide, puis, avec une précision que bien des danseurs leur envierait, un pas cadencé de polka?

MM. Eugène, Emile, Anduga, Seuler, par des exercices variés, accomplis à cheval, M. Antonia, dit le Béarnais, par différents travaux sur le trapèze, ont soulevé d'unanimes bravos. Nous devons une mention spéciale à deux gracieuses écuyères, Mmes Klatt et Pierre. Mais nous voulons réserver nos plus vifs encouragements et nos éloges les plus marqués pour deux charmants petits artistes, Mlle Sidonie et M. Louis. Avez-vous vu quelquefois, dans un tableau du dernier siècle, un petit amour bien rose emporté sur la large croupe d'un robuste coursier? Voilà Mlle Sidonie sur son grand cheval blanc. Quant à M. Louis, c'est déjà un écuyer consommé, et je me demande ce que l'on applaudissait le plus en lui, de son intrépidité ou de son adresse.

Une foule nombreuse se pressait sur les gradins du cirque. — M. Bourgeois, qui ne doit faire qu'un court séjour à Cahors, donnera tous les soirs des représentations. La variété qu'il sait apporter dans le choix des exercices, éloignera cette monotonie que l'on reproche quelquefois à ce genre de spectacle.

On se plaint souvent, à Cahors, de ce que les distractions ont défaut. Sachons encourager ceux qui viennent nous distraire et les distractions ne manqueront pas.

Le premier train de plaisir organisé, par la Compagnie d'Orléans, à l'occasion de l'Exposition universelle, d'Agen, Sauveterre et des stations intermédiaires sur Paris, aura lieu le 19 mai.

Le retour de Paris s'effectuera le 27 mai. Le prix des places d'Agen à Paris est ainsi fixé: secondes, 39 fr.; troisièmes, 20 fr.

Les voyageurs n'ont droit qu'à 10 kilogr. de bagages. La délivrance des billets, commencée avant mercredi sera close le 16 courant au soir.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Audience du 8 mai 1867. Deux rouliers ont été condamnés à 6 fr. pour défaut d'éclairage à leur charrettes. Un voiturier à 4 fr. pour le même motif (voiture particulière). Un cordonnier à 15 fr. pour bruit et tapage nocturne. Deux femmes à 11 fr. pour le même motif. Neuf individus à 1 fr. pour divagation de leurs chiens sur la voie publique, non muselés. Un boulanger, à 4 fr. pour avoir livré un pain sans le peser. Deux femmes, à 1 fr. pour jet d'eau par la fenêtre. Deux habitants, à 1 fr. pour défaut de balayage. R. TERRIE.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances. 9 mai Vincent (Louise), à Arbouys. Décès. 8 mai Lahaies (Jean), fusillier au 83e, 48 ans, hospice. 9 — Bugès (Joseph), 29 mois, faubourg St-Georges. Pour la chronique locale: A. Layton.

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet: Des obligations communales 4 1/2 0/0 de 4 ans, à 8 ans d'échéance. S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais: à Paris, au siège de la Société, 19, rue Neuve des Capucines; Dans les départements, aux Recettes des Finances, chez MM. les Notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

Départements.

Voici de nouveaux détails donnés par le Courrier de Lyon sur le crime dont on se préoccupe beaucoup dans cette ville.

Le cadavre a été reconnu pour être celui de M. Goutalant Josephin, homme d'affaires, domicilié de la rue Ferrandière, 25.

Ce débris humain portait une profonde blessure dans la région du cœur, et qui avait dû occasionner la mort immédiate. La désarticulation des quatre membres, pratiquée à l'attache des épaules et des hanches, semble avoir été faite avec l'habileté d'une main exercée, dit le Salut public. Il en est de même, ajoute-t-il, de l'ablation de la tête, opérée immédiatement au-dessus des épaules.

M. Goutalant avait disparu de son domicile depuis la nuit du 20 au 24 avril.

« Tout porte à croire, dit le Courrier, qu'attribué dans un guet-apens, ce malheureux aura été frappé au moment où il s'y attendait le moins; que les meurtriers se seront emparés de ses clés et se seront transportés à son domicile, qui a été dévalisé. »

« Le cadavre aura été dépecé pour être plus facilement et plus sûrement transporté jusqu'au Rhône ou à la Saône, ou l'on pensait ensevelir le corps matériel du délit. Il est probable que ces tristes débris ont dû être renfermés dans un sac ou une enveloppe quelconque, de manière à pouvoir tromper les regards des personnes qui auraient rencontré ce sinistre cortège. »

« Quant aux circonstances qui ont accompagné le crime, quant à ses auteurs, on est réduit à de vagues conjectures et nous ne pensons pas qu'on ait jusqu'à ce jour recueilli aucune information de nature à éclairer la justice. Tout ce qu'on peut dire avec certitude, c'est que les soustractions commises au domicile, complètement dévalisé, de M. Goutalant, prouvent que la cupidité a été le mobile de l'assassinat. »

« Les objets enlevés consistaient surtout en articles de bijouterie et d'orfèvrerie: la nomenclature de ces valeurs a été dressée sur l'indication des parents et envoyée à tous les parquets de France. »

« Certains indices donnent lieu de penser qu'une femme joue le rôle principal dans la perpétration de ce crime abominable et entouré de circonstances atroces. La justice informe activement. »

On lit dans le Courrier de Lyon au sujet du crime mystérieux commis dans cette ville et dont nous avons déjà parlé:

« Ce crime épouvantable a plongé notre ville dans une émotion facile à comprendre. Chacun s'occupe à établir des rapprochements entre cet assassinat et plusieurs crimes mystérieux et restés impunis qui se sont produits depuis quelques années. On trouve surtout une grande analogie de circonstances entre l'assassinat de M. Josephin Goutalant et celui dont fut victime, il y a quelques années, le sieur Bertholon, également agent d'affaires, rue Port-du-Temple, c'est-à-dire à peu près dans le même quartier. »

« Quant à la façon dont on a cherché à dissimuler les traces du crime, elle rappelle le procédé employé par Collot pour faire disparaître le cadavre de son oncle, assassiné par lui dans la rue de Vieille, à quelque distance d'une petite maison basse, peinte en rouge, qui a récemment servi de théâtre à la sanglante tragédie du meurtre du marchand de vin Venet, meurtre également resté impuni jusqu'à ce jour. »

L'Algérie est de nouveau en proie au fléau des sauterelles.

Depuis huit jours, elles ont envahi, par bandes nombreuses, les environs de Médéah. Fort heureusement elles n'ont, jusqu'ici, causé aucun dégât bien considérable.

Les colons, secondés par les troupes de la garnison, se livrent à la chasse de ces insectes et en ont détruit de grandes quantités. Pour extrait: A. Layton.

Faits Divers

PLUS DE 40 ANNÉES d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la **GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ DE HOLLANDE DE DIDIER.**

Les innombrables lettres de remerciements que nous recevons de toutes parts prouvent que le célèbre **D' Kook n'a fait que rendre justice à cet admirable médicament populaire, quand il l'a appelé un remède BÉNI, UN MAGNIFIQUE PRÉSENT DU CIEL.** — Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, moins dispendieux ; 3 à 4 kilos suffisent pour guérir radicalement les GASTRITES, les MALADIES DES INTESTINS et DU FOIE, les HÉMORRÔIDES, les RHUMATISMES, les DARTRES, les CONSTIPATIONS HABITUELLES OPINIÂTRES, l'ASTHME, l'HYPOCONDRIE, les VENTS, les GLAIRES, les MAUX PROVOQUÉS par les RETOURS D'ÂGE ou la PUBERTÉ, tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., affections contre lesquelles la GRAINE DE MOUTARDE est chaque jour prescrite et recommandée par les plus hautes sommités médicales. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de la Graine de Moutarde blanche, et nous dispensent de signaler plus longuement les titres de ce précieux médicament à la confiance publique.

AVIS TRÈS IMPORTANT. — Il faut bien se garder de confondre la Graine de santé de Hollande de Didier, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts du commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles. On trompe le public, en lui livrant ces dangereux produits ; on ne recule pas même devant la fraude, qui consiste à les dire tirés de notre Maison.

Notre seul dépositaire pour la ville de Cahors, est M. Vinel, pharmacien.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

MESSAGERIES A VAPEUR

PARIS, 60, RUE DE LA VICTOIRE

(Circulation des locomotives avec des trains de voyageurs et marchandises sur les routes ordinaires.)

STATUTS DE SOCIÉTÉ ANONYME

Capital social : 25 millions de francs.

Actions de 500 francs.

La Compagnie est autorisée à établir ses services

sur 60 lignes les plus productives.
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : M. le baron de Vincent (C. *), sénateur.
INGÉNIEUR EN CHEF DU MATÉRIEL : M. Servel, ancien ingénieur du matériel au chemin de fer d'Orléans.

Emission par séries de cinq millions.

Bénéfice assuré : devant s'élever jusqu'à 25 0/0 du capital.

Exemple : Une ligne de chemin de fer départemental de 45 kilomètres coûterait 5 millions. — Produit 2 ou 3 0/0.

Son établissement en messageries à vapeur coûtera 400,000 francs.

Le même produit devient, dès lors, plus de 25 0/0.

Voici enfin une affaire française ! Une entreprise sérieuse, pratique, d'utilité générale, HONNÊTE, s'exécutant sous les yeux des actionnaires, servant directement leurs intérêts et leur assurant des bénéfices considérables.

ON SOUSCRIT

A PARIS : au siège de la Société, 60, rue de la Victoire.
DANS LES DÉPARTEMENTS : Chez tous les banquiers.

VERSEMENTS 50 francs en souscrivant, 75 fr. après répartition.
Les autres versements plus tard, au fur et à mesure des besoins de la Société, à des intervalles au moins de trois mois et sans pouvoir appeler plus de 125 francs chaque fois.

EMPRUNT

DU GOUVERNEMENT TUNISIEN 1867.

EMISSION

DE 200,000 OBLIGATIONS DE 500 FRANCS.

Les Obligations sont émises au prix de 315 fr., jouissance du 1^{er} mai 1867.

Elles produisent un intérêt annuel de 35 fr. payables à raison de 17 fr. 50 par semestre, le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Elles sont remboursables à 500 francs par voie des tirages au sort en trente années, à partir du 1^{er} novembre 1867, et ainsi de suite, de six mois en six mois.

Par traité passé avec le gouvernement tunisien, ce dernier affecte spécialement à la garantie du paiement des intérêts et de l'amortissement de cet Emprunt les revenus des Dîmes sur les céréales payables en nature, le

revenu des Octroi, appelé Mabsoulat le produit des Impôts donnés en ferme et tous les Droits de sortie, et enfin toutes les sommes restant libres sur les impôts affectés à titre de garantie à l'Emprunt de 1863, lesquelles doivent s'accroître proportionnellement au fur et à mesure de l'amortissement, soit par le remboursement soit par le rachat ou la conversion facultative des Obligations de cet Emprunt.

NOTA. — D'après une déclaration du Gouvernement du 23 mars 1867, les garanties affectées à l'Emprunt de 1863 donnent un produit de fr. 5,000,000, et celles affectées au nouvel Emprunt élèvent à fr. 10,000,000, savoir : les Dîmes sur les Céréales fr. 2,500,000; le Revenu des Octrois appelés Mabsoulat, ainsi que celui des impôts donné en forme, fr. 5,000,000; et les droits de sortie fr. 2,500,000.

S. A. le BEY a ordonné que, des fonctionnaires spéciaux soient chargés de percevoir ces divers revenus et de verser tous les six mois aux personnes désignées les sommes nécessaires au paiement des annuités.

Le Gouvernement tunisien a l'intention d'employer jusqu'à due concurrence 100,000 obligations de la présente Emission au rachat ou à la conversion facultative des Obligations de l'Emprunt du 6 mai 1863. Il se réserve de faire connaître en temps opportun les conditions de cette opération.

LA SOUSCRIPTION

POUR LES 100,000 obligations restantes sera ouverte :

- A PARIS, chez MM. Emile ERLANGER et C^e, 20, rue Taibout.
 - A MARSEILLE, au Syndicat des Agents de change, chez MM. Ed. COUVE et C^e.
 - chez MM. DROCHE-ROBIN et C^e.
 - A LYON, chez MM. MORIN, PONS et MORIN.
 - A BRUXELLES, chez M. Jacques ERRERRA Oppenheim.
 - A AMSTERDAM, chez MM. LIPPMANN, ROSENTHAL et C^e.
 - A FRANCFORT-SUR-MAIN, chez MM. d'ERLANGER et Fils.
- A partir du jeudi 9 mai de dix heures du matin à quatre heures du soir, jusques

et y compris le samedi 11 mai au plus tard.
En France, dans les départements adresser les fonds, par lettres chargées, à M^r Emile ERLANGER et C^e à Paris, 20, rue Taibout, ou verser à leur Crédit aux Succursales de la Banque de France.

Dans le cas où les demandes excéderont le nombre de 100,000 Obligations, les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle.

Il sera versé en souscrivant..... Fr. 23

Lors de la répartition..... 50

Du 1^{er} au 10 juin..... 80

Du 1^{er} au 10 août..... 80

Du 1^{er} au 10 octobre..... 80

Fr. 315

Les souscripteurs auront à toute époque, après la clôture de la souscription, la faculté de se libérer entièrement, et il leur sera bonifié sur les termes non échus un intérêt de 70/0. Ainsi l'Obligation libérée lors de la répartition revient à 315 fr.

Le premier Tirage des Obligations à rembourser aura lieu le 1^{er} Octobre 1867 et les Tirages suivants le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre de chaque année chez M^r Emile ERLANGER et C^e, Paris, qui sont chargés, avec les maisons désignées sur les coupons, du paiement des intérêts et du remboursement des Obligations désignées par le sort.

La douce Révalescière Du Barry guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, acidités, pituite, nausées, vomissements, constipations, diarrhée, toux, asthme, phthisie, suppression, maigreur, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 69,000 cures rebelles à tout autre traitement, parmi lesquelles celle de S. S. le Pape, le maréchal duc de Pluskow, etc., etc. Elle convient également comme nourriture aux enfants et économise mille fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1 kil. 7 fr.; 6 kil. 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Du Barry et C^e, 26, Place Vendôme, à Paris, et en cette ville, chez les pharmaciens et épiciers. — La Révalescière chocolatée aux mêmes prix.

Pour tous les articles et extraits non signés : A LAYTOU

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir. Départ d'Assier : 1 h. après-midi. Arrivée à Cahors : 6 heures soir.

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Chacun de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir.

VIN DE QUINUM
D'ALFRED LABARRAQUE
Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites.

Pour éviter les contrefaçons il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur.

POUDRE DE ROGÉ
Purgatif aussi sur qu'agréable
Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

PERLES D'ETHER
DU D^r CLERTAN
Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

PASTILLES ET POUDRE
DU D^r BELLOC
L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après le repas et rétablit les fonctions digestives ; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins.

PILULES
DE VALLEA
Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES : Cahors, Vinel ; — Figeac, Puel ; — Gourdon, Cabanès ; — Souillac, Planassagne ; Labastide-Murat, Doumer.

PHOSPHO-GUANO

GALLET, LEFEBVRE ET C^e, à Paris et au Havre.
VENTE EN BARILS CACHETÉS, AUX EFFIGIES CI-DESSUS,
A 29 fr. 50 les 100 kilos pour toutes quantités, en gare dans le port de mer d'expédition contre paiement au comptant.
DÉPÔT DANS TOUTS LES DÉPARTEMENTS. — Pour le département du Lot, chez MM. Th. Cabanès, à Gourdon ; J. Cangardel et fils, à Cahors ; Domergue, à Figeac.

TOULOUSE GRANDE LOTERIE. — GROS LOT : 100,000 FR.

CAPITAL UN MILLION

Par arrêté Prefectoral, TIRAGE 30 JUIN 1867

1	Lot de	45,000	45,000	Ensemble 40,000 fr.
4	—	10,000	10,000	
2	—	2,000	4,000	
5	—	1,000	5,000	
10	—	500	5,000	
10	—	100	1,000	

25 CENTIMES LE BILLET. — TIRAGE 30 JUIN 1867.
DIRECTEUR GÉRANT : M. EMILE LACROIX, banquier, à Toulouse.

VENTE A CAHORS, chez M. MELLIS, organiste à la Cathédrale, chez M^{me} V^e RATIER, débitante de tabac, boulevard Nord.

CAFÉ DE GLANDS DOUX
DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGON.
Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

PHARMACIE LACOMBE DULAC SUCCESSEUR
SUR LES FOSSÉS A CAHORS
CORS AUX PIEDS, ŒIL DE PERDRIX, DURILLONS
GUÉRISON ASSURÉE
SANS AUCUNE SORT D'OPÉRATION, PAR LE TOPIQUE DULAC.
PRIX DU TOPIQUE. 1 fr. 50 c.
Liqueur Vineuse dite Essence Bordelaise
POUR L'AMÉLIORATION DES VINS DE TABLE
Cette liqueur donne aux vins du velouté et un bouquet des plus agréables de vin du Médoc.
Prix du flacon pour deux barriques 1 fr. 25.

A VENDRE
A LOUER
LE CAFÉ DU COMMERCE
A Luzech (Lot), sur le Canal
Maison et Etablissement. — Clientèle excellente. — Ameublement complet, avec BILLARD.
S'adresser à M. Alibert, aîné, propriétaire, qui donnera toute facilité pour le paiement.

MAUX DE GORGE
Inflammations de la Bouche
PASTILLES
DE
DETHAN
AU SEL DE BERTHOLLET
(Chlorure de potassium)
Recommandées par les médecins des hôpitaux de Paris contre les maux de gorge, angines, érythème, ulcérations, et les inflammations de la bouche. Elles donnent la flexibilité au gosier, la fraîcheur à la voix, corrigent la mauvaise haleine, détruisent l'irritation causée par le tabac, et combattent les effets pernicieux du mercure sur la bouche.
DÉPÔTS :
A Paris, pharmacie DETHAN, faub. S-Denis, 90.
A Cahors, chez M. Duc, pharmacien.

THUX
POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Venue Farmier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.
Exiger : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signatures :
Dépôts : à Cahors, ch. VINEL, à Saint-Céré, LAFONT ; à Cahors, CAMBERNAT ; à Puy-Lévy, DELBREIL ; à Cahors, LAFONT-BESSIERE, etc.

AVIS
Une personne sérieuse et bien posée désire occuper un poste de Greffier, soit de Tribunal de commerce, soit de Justice de paix, n'importe le canton. Il achèterait les Immeubles du Greffier cédant, jusqu'à concurrence de 40,000 francs.
S'adresser au bureau du Journal du Lot.

POUR ENLEVER LES TACHES
DE SUITE ET SANS ODEUR
EAU
ECARLATE
EXTRAIT ECARLATE
F^{de} LA M^{re} DE BURDEL & C^e F^{de} LA M^{re} DE S. M. L'EMPEREUR PARIS D'ANGLETERRE
DÉPÔTS dans les Bonnes Maisons Paris France Etranger.

A LOUER
1^o UN APPARTEMENT
AU 2^o ÉTAGE
2^o UN MAGASIN
rue Fénelon, à Cahors.
MAISON DU DOCTEUR GUILHOU.

MAL DE DENTS
Guérison instantanée par la
PYRÉTHRINE LAUSSOIS
1 fr. 50 le flacon
A Cahors, Pharmacie centrale, VINEL.

Trois mois 16 fr. Six mois 32 fr.
LE TEMPS
JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
Gdacteur en chef : **A. NEEFTZER**
Bureaux, 10, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.
Le propriétaire-gérant : A. LAYTOU